

ARRETE N° 12/2020

Portant réglementation temporaire de la circulation en agglomération

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRAENHEIM,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
VU le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1 ;
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie ;
VU la demande formulée par la société SDEA - rue de la Source – 67120 MOLSHEIM ;

A R R E T E

Art. 1 : La société SDEA est autorisée à utiliser la voie publique pour la réparation d'une fuite d'eau **8 rue du Moulin**. La route sera barrée du lundi 27 au mardi 28 juillet 2020. La circulation sera temporairement réglementée dans les conditions définies ci-après :

Art. 2: La circulation des véhicules est soumise aux prescriptions définies ci-dessous :

- Le dépassement des véhicules est interdit,
- La route sera barrée (**accès au chemin agricole impossible**)
- Le stationnement est interdit aux abords des travaux,

Art. 3 : La société SDEA, **mettra en place la signalisation réglementaire** conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière,

Art. 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la manifestation,

Art. 6 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures,

Art. 7 : Le présent arrêté sera publié et inséré au registre des arrêtés de la commune,

Art. 8 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication,

Art. 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim
- Monsieur le Commandant de la Bridage de Gendarmerie de Wasselonne
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Strasbourg-Wolfisheim
- Monsieur Le Président de la société SDEA.

Arrêté certifié exécutoire en vertu de sa transmission
et de son affichage le 23 juillet 2020.

Fait à Traenheim le 23 juillet 2020

Le Maire :

Gérard STROHMENGER

